

Regroupement des
Organismes
Volontaires d'
Education
Populaire

MEMOIRE
PRESENTE A LA
COMMISSION D'ETUDE SUR LA FORMATION
PROFESSIONNELLE ET SOCIO-CULTURELLE DES ADULTES
(COMMISSION JEAN)

DECEMBRE 1980

TABLE DES MATIERES

PRESENTATION DE L'ORGANISME	P.	1
MOTIFS D'INTERVENTION	P.	3
FORMATION ET PEDAGOGIE	P.	5
ASPECT ECONOMIQUES	P.	7
CONCLUSION ET RECOMMANDATION	p.	10

PRESENTATION

Le Regroupement des Organismes Volontaires d'Éducation Populaire (ROVEP) réunit trente-sept (37) organismes multiformes, confessionnels et non-confessionnels, près de 30,000 animateurs qui rejoignent une clientèle d'environ 300,000 personnes. Leurs objectifs de formation peuvent se résumer ainsi: 1) fournir à leurs membres une éducation, qui leur permet d'être des adultes responsables dans leur vie et plus engagés dans la collectivité; 2) favoriser la conscientisation populaire par rapport à la nécessité d'une action collective organisée. Les organismes-membres oeuvrent sur le plan local, régional et/ou provincial, comme vous pouvez le constater en consultant la liste jointe en annexe.

ROVEP est né d'un malaise au sein du regroupement initial des OVEP et d'un triple besoin: a) besoin de regrouper des organismes préoccupés de ressourcement continu, d'engagement communautaire et d'action de groupe; b) besoin d'assurer à nos organismes, une meilleure entraide en vue d'interventions plus efficaces auprès des diverses instances préoccupées par l'éducation populaire; c) besoin de libérer nos organismes d'une idéologie opposée à nos valeurs.

Le Regroupement travaille à poursuivre les buts suivants: (1)

1- Favoriser la connaissance mutuelle, l'échange, l'action commune et la collaboration entre les différents organismes volontaires d'éducation populaire qui se préoccupent de la promotion personnelle et collective des fa-

(1) Règlements du ROVEP, page 1.

milles et des groupes sociaux, davantage voués à la qualité de la vie et à l'engagement social.

- 2- Faire connaître les normes, règlements, critères et politiques régissant l'éducation des adultes.
- 3- Contribuer à améliorer l'aide à accorder à tous les organismes volontaires d'éducation populaire.
- 4- Représenter les organismes affiliés auprès des institutions publiques et privées et auprès de l'opinion publique.

C'est en vertu de ce dernier but, celui de la représentation des organismes affiliés et après consultation auprès d'eux, que nous présentons ce mémoire à la Commission. Nous y avons exposé d'abord les motifs de notre intervention. Nous avons traité ensuite de la formation que nous dispensons et de la pédagogie qui nous est propre. Puis, nous avons abordé certains aspects économiques de la question. Enfin, nous avons conclu par une recommandation.

MOTIFS D'INTERVENTION

Faire reconnaître le RDVEP pour ce qu'il est par les pouvoirs publics.

Un bref examen de la situation actuelle au Québec nous a permis d'identifier trois réseaux distincts, qui dispensent une formation aux adultes. Le premier, celui de la formation académique, repose sur une structure institutionnelle, publique et privée, qui comprend les commissions scolaires, les cégeps et les universités. Le second s'attache à la formation professionnelle et relève, en partie, de l'industrie et du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre (Commission de la formation professionnelle). Le troisième est formé par tous les organismes publics et privés qui s'occupent d'éducation populaire. C'est à ce réseau que nous sommes rattachés, comme organisme privé.

C'est ce secteur privé que nous voulons faire connaître à la Commission et reconnaître par les pouvoirs publics. Nous nous présentons devant vous, parce que, contrairement aux deux premiers réseaux et aux organismes publics d'éducation populaire, qui s'appuient sur un fort contingent de fonctionnaires, nos organismes fonctionnent grâce au travail d'un nombre imposant de bénévoles. Les organismes se différencient aussi en ce qu'ils visent à une formation globale de l'adulte. En effet, il s'agit pour nous de répondre aux besoins des individus (à court ou à long terme) et de les aider à mieux vivre des situations de leur vie quotidienne. Nous nous employons à développer et à épanouir les aspects multiples de la personne humaine: individu - citoyen - parent - conjoint - individu en relation - membre d'une communauté. De plus, cette éducation globale s'accompagne d'une prise de conscience à la fois de la situation actuelle concernant les individus et les groupes dans notre société, et des moyens de changement de cette situation dont doi-

vent disposer nos membres en tant qu'agents de changement de cette société. Enfin, nos organismes-membres ne sont pas nés d'hier, la plupart travaille dans le milieu québécois depuis plusieurs décennies, quelques-uns remontent aux années '30. C'est donc dire qu'ils bénéficient d'une vaste expérience. Fait encore plus important: ils existent et durent parce que la population a recours aux services qu'ils offrent.

C'est pourquoi nous réclamons une reconnaissance officielle de notre statut d'éducateurs populaires qui ne soit pas remise en cause chaque année. Par cela, nous entendons la reconnaissance: a) du droit de s'associer librement pour s'auto-éduquer; b) de la valeur éducative pour la personne de participer à des prises en charge collectives; c) de toute l'importance d'avoir nos propres éducateurs issus de notre propre milieu; d) de l'importance de tous les processus d'accompagnement qui sont spécifiques à nos organismes; e) des valeurs éducatives du bénévolat qui se compare facilement à toute autre forme d'éducation; f) d'un bénévolat multiforme qui offre des richesses très grandes de talent, d'animation et d'accompagnement; g) du droit à des subventions adéquates sans égard aux priorités politiques passagères. La reconnaissance de ces droits semble acquise, cependant leur application est sujette à de nombreuses variations.

FORMATION ET PEDAGOGIE

ROVEP utilise des méthodes spécifiques.

L'éducation populaire, comme son nom l'indique, s'adresse à la population en général, ce qui lui confère une spécificité particulière quant aux méthodes à employer, aux contenus à diffuser et aux éducateurs-animateurs dont elle a besoin. Les méthodes diffèrent de la pédagogie traditionnelle. L'expérience nous a permis de constater, très souvent, que les professeurs que les Commissions scolaires nous proposent ou nous imposent ne possèdent pas la formation adéquate pour répondre aux besoins des adultes, même sur le plan académique.

Notre pédagogie part du vécu des personnes et, par l'animation et la participation, tend à les amener à solutionner les problèmes qu'elles vivent. Pour aider efficacement ceux qui font appel à nos services, nous devons, d'une part, voir à la formation adéquate de nos animateurs bénévoles, selon nos critères et nos exigences et, d'autre part, il est nécessaire de poursuivre les études et la recherche-action qui nous caractérisent, pour mener à bien notre action collective.

Nous avons pris connaissance des principes directeurs de cette Commission avec beaucoup de satisfaction. Nous nous permettons d'en citer quelques-uns:

- reconnaître et soutenir les pratiques éducatives étroitement liées à des activités de promotion collective;
- déscolariser, dans son image et ses pratiques, l'éducation des adultes;
- reconnaître et rechercher l'implication déterminante des individus à toutes les étapes du processus éducatif: définition des besoins, fixation

des objectifs, choix des activités d'apprentissage et des personnes-ressources, et évaluation des activités;

- reconnaître les organismes non-scolaires comme porteurs, de plein droit, de l'action éducative, en leur assurant une autonomie et un financement adéquats;
- valoriser et légitimer le champ de pratique de la formation des adultes et lui donner le statut moral dont elle devrait jouir.

Nous nous sommes reconnus dans ces principes, c'est ce que nous appliquons depuis longtemps. Nous sommes heureux de vous dire que vos principes directeurs ne sont ni un rêve, ni une utopie, mais bien la réalité que nous vivons continuellement au sein de nos organismes.

Notre expérience de mise en application de ces principes directeurs nous renforce dans notre détermination à nous faire reconnaître de plein droit, comme organismes d'éducation populaire et permanente par les pouvoirs publics.

ASPECTS ECONOMIQUES

Il est difficile d'exercer notre droit à l'auto-éducation.

L'Etat reconnaît le droit à l'éducation, mais la masse monétaire affectée à l'éducation des adultes est tellement insuffisante, qu'elle ne permet guère à l'individu et aux organismes, d'exercer ce droit.

En effet, l'écart est allé croissant, ces dernières années, entre les demandes et les budgets, pour en arriver cette année, à des demandes totalisant \$13,000,000 alors que le budget disponible n'est que de \$3,000,000.(2)

La Direction Générale de l'Education des Adultes (DGEA) accorde une partie de son budget aux organismes-membres du ROVEP, cependant, les sommes reçues sont nettement insuffisantes pour répondre à nos besoins, même pas à nos besoins spécifiques, puisque l'enveloppe budgétaire n'augmente pas en fonction des besoins de formation. De plus, la DGEA accorde ses subventions selon ses propres critères qui peuvent varier d'une année à l'autre.

Chaque année, nos organismes vivent dans l'incertitude, quant aux subventions qui leur seront allouées. Nos demandes sont faites au printemps, cependant, nous ne recevons la réponse qu'à l'automne, alors que nos programmes sont déjà en cours. Lorsque la réponse nous parvient, elle ne mentionne que le montant auquel nous aurons droit, sans explication autre que celle des critères de base. De plus, cette année, nous avons nettement l'impression que les trois priorités du ministre nous ont défavorisés davantage.

(2) André Aubry: lettre de la DGEA, 10 septembre 1980.

Voici quelques chiffres, qui permettront de mieux comprendre ce que nous vivons. L'AFEAS provinciale, qui avait reçu de la DGEA \$93,895. en 1979-80, ne recevra que \$38,000. en 1980-81. La situation est la même au Conseil provincial de Rendez-Vous, qui passe de \$65,000. à \$11,000. L'an dernier, SOF national a reçu \$62,660., cette année, il n'aura droit qu'à \$11,526. S.A.P.M. a bénéficié, l'an dernier, d'une subvention de \$7,170., mais ne recevra rien cette année.

Nous dénonçons cet état de fait, car il nous incite à maquiller nos programmes et à travestir nos objectifs, sous peine de voir nos maigres subventions annulées ou coupées à tel point, qu'il nous est très difficile non seulement de progresser, mais même de simplement rencontrer nos objectifs. Certains organismes ont le sentiment de se prostituer pour avoir l'argent nécessaire à la survie et à l'expansion de leurs services. Nous voulons aussi dénoncer l'incohérence de la politique de la DGEA, qui nous a forcé à provincialiser nos demandes, alors que nous recevons moins maintenant. Nous n'acceptons pas non plus que la DGEA discrimine arbitrairement les organismes en fonction de leurs idéologies, de leur professionnalité ou en fonction de priorités qui relèvent davantage d'option et d'action politiques que de l'éducation populaire proprement dite.

L'éducation n'est pas la propriété de l'Etat, même s'il a un rôle à jouer, mais celle de la personne. Nos organismes, en aidant les individus et les groupes à se prendre en main et à être des adultes pleinement responsables, font plutôt de la prévention. Nous fournissons à la personne, un support et un processus d'accompagnement spécifiques dont la richesse et la force éducationnelle n'ont pas d'équivalent, car nos bénévoles sont

disponibles, pas seulement à heures fixes. En cela, réside une partie de notre apport économique. Quant à l'autre partie, le gouvernement sait bien ce qu'il en coûterait pour former 30,000 animateurs.

Nous avons la prétention de refaire un être humain complet que la société de consommation défait. Voilà un autre apport économique, en plus de notre richesse humaine et du support de notre aide collective.

CONCLUSION ET RECOMMANDATION

En conséquence, nous exigeons que l'Etat nous reconnaisse comme des agents de l'Education populaire dans le milieu. Cette exigence implique: a) la reconnaissance de la personne comme individu capable d'auto-éducation, comme être en relation, comme parent, comme citoyen, comme conjoint, comme membre d'une communauté, ayant un droit égalitaire en comparaison des autres dimensions plus économiques; b) la reconnaissance des mécanismes de formation, de la philosophie éducationnelle des organismes volontaires d'éducation populaire qui sont des lieux de rencontre, de fraternité, d'entraide, de changement social.

Nous comptons que cette reconnaissance s'accompagnera des mesures suivantes:

- 1) des subventions qui répondront en terme de masse monétaire à nos besoins;
- 2) des subventions qui répondront à nos buts et critères particuliers;
- 3) des réponses à nos demandes d'octroi au 1er juin, pour nous permettre de mettre en oeuvre les programmes, sans devoir les amputer en cours de route;
- 4) un minimum de paperasses à remplir, nos organismes étant connus et reconnus et notre personnel de secrétariat étant restreint.

Lorsque ces conditions seront remplies, nous aurons la preuve que les pouvoirs publics auront reconnu notre importance et notre utilité comme un réseau organisé de l'éducation des adultes.

Regroupement des Organismes Volontaires d'Education Populaire, (ROVEP),
2335 rue Sherbrooke, ouest,
Suite 310,
Montréal, P.Q. H3H 1G6.
Tél: (514) 681-8458.

Regroupement des
Organismes
Volontaires d'
Éducation
Populaire

ORGANISMES MEMBRES DU R.O.V.E.P.

Décembre 1980.

MOUVEMENTS PROVINCIAUX:

- 1- A.F.E.A.S. provinciale, Montréal.
- 2- Association provinciale des Locataires
de Logements Municipaux du Québec Inc., Québec.
- 3- Conseil provincial de Rendez-Vous, Pointe-aux-Trembles.
- 4- Couple et Famille (MCF) Inc., Montréal.
- 5- Fédération nationale des S.P.M., St.Laurent.
- 6- Fédération nationale du M.F.C., Ste. Anne de Beaupré.
- 7- Organismes Familiaux Associés du Québec Inc.
(O.F.A.Q.), Montréal.
- 8- Seréna Québec, Montréal.
- 9- S.O.F. national, Montréal.
- 10- Sessions Alpec Ltée., Ste. Foy.
- 11- S.P.E.S.Q. Québec.

MOUVEMENTS REGIONAUX:

- 1- Conseil de la Famille Richelieu-Yamaska, St.Hyacinthe.
- 2- Conseil Régional de la Famille, Sherbrooke.
- 3- Fédération de la Famille de Québec, Québec.
- 4- Office de la Famille de Montréal, Montréal.
- 5- Office de la Famille de Sherbrooke, Sherbrooke.
- 6- Office de Pastorale Familiale de Joliette, Joliette.
- 7- Rendez-Vous Croissance du Couple Inc., Joliette.
- 8- Rendez-Vous Croissance du Couple Inc., Montréal.
- 9- Rendez-Vous Croissance du Couple Inc., St.Hyacinthe.
- 10- Rendaz-Vous Croissance du Couple Inc.,
St.Jean, Boucherville.

- | | | |
|-----|--|----------------------|
| 11- | Seréna Estrie, | Sherbrooke. |
| 12- | Seréna Métropolitain, | Laval. |
| 13- | Seréna Outaouais, | Aylmer. |
| 14- | Seréna Saguenay-Lac St.Jean, | Alma. |
| 15- | Service d'animation à la Préparation au
Mariage (S.A.P.M.), | Montréal. |
| 16- | Service de pastorale familiale, | La Pocatière. |
| 17- | S.O.F. Québec, | Québec. |
| 18- | S.O.F. Trois-Rivières, | Cap de la Madeleine. |
| 19- | S.O.F. St.Hyacinthe, | St.Hyacinthe. |
| 20- | S.O.F. St.Jérôme, | St.Jérôme. |
| 21- | S.P.M. Joliette, | Joliette. |
| 22- | S.P.M. St.Jean, | Longueuil. |

MOUVEMENTS LOCAUX:

- | | | |
|----|--|-----------------|
| 1- | Association des Citoyens des
Abitations Adélarde Dugré, | Trois-Rivières. |
| 2- | Centre d'Animation St.Pierre de Mtl.Inc., | Montréal. |
| 3- | Centre Educatif pour Couples et Familles | Montréal. |
-